

CF2C - SLIDE AEFR

Les conséquences pour les sociétés de recouvrement

Février 2024



CF2C - 161 rue de Courcelles - 75017 Paris - + 33 (0)1 53 30 58 77 - contact@cf-2c.fr

CF-2C est membre du Syndicat des Acteurs du Recouvrement

Inscrit au Registre unique intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 22005465

Régulation par l'ACPR

Définir le périmètre de la règlementation

- Difficultés pour les Sociétés de Recouvrement ('SR') d'identifier le périmètre des exigences de l'ACPR
 - · Capital règlementaire
 - Mise en place d'une gouvernance en ligne avec les exigences
 - Mise en place des process opérationnels
 - Conformité CNIL / RGPD
 - Conformité sur les outils de paiements
 - Renforcement de la sécurité IT
 - Mise en place de plan de continuité et de chartes
 - Standards ISO / RSE
 - Reporting à l'ACPR
 - Contrôle a posteriori





Régulation par l'ACPR

Anticiper le calendrier et les coûts associés

· Capacité des SR à prendre en compte les coûts associés à la mise en place de la régulation ACPR

- Capital règlementaire = a priori pas dans le scope à ce stade
- Mise en place d'une gouvernance en ligne avec les exigences = nécessité de revoir la gouvernance + recrutements additionnels
- Mise en place des process opérationnels = équipes de contrôle, création d'une Inspection Générale interne?
- Conformité CNIL / RGPD = processus lourd à mettre en place (nomination d'un DPO, archivage, log des demandes)
- Conformité sur les outils de paiements = environnement PCI DSS, 3D Secure, plateau sécurisé
- Renforcement de la sécurité IT = hébergement chez un tiers, sauvegarde automatique
- Mise en place de plan de continuité et de chartes = création d'un PCA (site de repli, sauvegarde)
- Standards ISO / RSE = complexité pour atteindre les différentes normes
- Reporting à l'ACPR = format / fréquence, interlocuteur dédié
- Contrôle a posteriori = fréquence, exigence, sanctions?

ANTICIPER LES COUTS ASSOCIES



Régulation par l'ACPR

Pro & cons

• Professionnalisation du secteur PROS • Permet de se débarrasser des concurrents qui ne respectent pas les règles • A moyen/long terme, assainissement de la profession • Concentration du secteur / pas de place pour les 'petits' acteurs • Difficile de comprendre pourquoi les servicers de NPL sont régulés mais pas les servicers de banques CONS Calendrier court • Périmètre peu défini



Régulation par l'ACPR Conclusion

• Faibles connaissances des exigences attendues par l'ACPR

• Calendrier court qui nécessite une organisation en amont

CONCLUSION

• Pas de visibilité sur la flexibilité donnée par l'ACPR en matière de mise en place

• Difficultés pour quantifier les coûts = prestataires externes, recrutements additionnels, développement

IT, mise en place de normes & chartes, création d'un organe de contrôle...

